



*Ligue Humanitaire et Sanitaire à Caractère International*

*Association Loi 1901*

*mail info@lhusci.fr*

## **Parrainage « Luciole »**

Un Parrain, c'est vous, c'est moi. C'est choisir, décider, pour presque rien, d'assurer la scolarité d'un enfant de Mballing. Tout simplement parce que les livres sont payants, et qu'il faut des cahiers et tout le minimum. C'est lui écrire, recevoir ses dessins ou ses lettres. C'est avoir ses résultats scolaires par son instituteur. C'est simplement le soutien scolaire de cet enfant.

Entre vous et l'enfant, il y a deux personnes qui assurent le relais : Françoise Bouché, Présidente de Lhusci, Cheikh Aliou BA , Directeur de l'Ecole Primaire de Mballing

Presque rien, c'est un environ 5 € par mois ! Oui, pour ce presque rien qui représente le contenu de son cartable et son repas du midi, vous pouvez assurer la scolarité d'un enfant de Mballing, c'est-à-dire, presque tout.

Au village de Mballing, il y a environ 1 200 enfants qui n'ont pas d'espoir, enfin, presque pas.

Il y a bien cette petite lueur, tout comme la luciole. Un parrain !

Alors, lisez la note ci-après, choisissez, décidez.

## PREAMBULE

### LE SYSTEME SCOLAIRE AU SENEGAL

Le système scolaire sénégalais comporte plusieurs niveaux :

- . La Maternelle (le pré-scolaire) qui comprend 3 sections :

La petite section (3 à 4 ans)  
La moyenne section (4 à 5 ans)  
La grande section (5 à 6 ans)

Le passage de la maternelle à l'élémentaire se fait sur la base de liste établie par l'éducateur du pré-scolaire accompagnée de pièces d'état civil des enfants concernés.

- . L'élémentaire qui comprend six années :

Le CI (cours d'initiation)	(6 ans pour les enfants venant de la maternelle, 7 ans pour les autres)
Le CP (cours préparatoire)	7 et 8 ans
Le CE1 (élémentaire 1ère année)	8 et 9 ans
Le CE2 (élémentaire 2ème année)	9 et 10 ans
Le CM1 (cours moyen 1ère année)	10 et 11 ans
Le CM2 (cours moyen 2ème année)	11 et 12 ans et jusqu'à 14 ans (redoublements)

L'enseignement se fait exclusivement en français dès la première année ; l'usage des langues nationales n'est autorisé que si ce recours peut aider à la compréhension.

Les livres et fournitures scolaires sont payants. Une cotisation annuelle est obligatoire.

Les études primaires sont sanctionnées par le passage du CFEE (Certificat de fin d'études élémentaires) et l'entrée en 6ème (**l'obtention du CFEE ne donne pas droit à l'accès en 6ème**) se fait sur **concours : on pourvoit le nombre de places disponibles**. Il n'est donc pas rare de voir un élève réussir au CFEE et échouer à l'entrée en 6ème, et vice-versa.

- . Le moyen (collège) qui va de la 6ème à la 3ème.

Ce cycle est sanctionné par le BFEM (Brevet de fin d'études moyennes) et l'obtention de ce diplôme permet d'accéder au secondaire.

- . Le secondaire (lycée) qui va de la Seconde à la Terminale

Ce cycle est sanctionné par le baccalauréat qui donne accès à l'Université.

L'enseignement privé existe mais reste très difficile d'accès, compte tenu du coût. Cependant, l'élève titulaire du CFEE peut s'y inscrire en 6ème sans concours.

- . L'enseignement supérieur : Deux Universités - Quelques établissements de bon niveau -

## QUELQUES CHIFFRES

### Sénégal :

**Superficie** : environ 1/3 de la France  
Environ 6 900 000 habitants  
Plus grosse agglomération : Dakar  
Environ 9 autres agglomérations moyennes  
La majorité du territoire est zone rurale/brousse  
1/4 de la population concentrée autour de Dakar et Thiès

### Enseignement public au Sénégal :

Les écoles maternelles sont très peu nombreuses.  
Les écoles primaires sont implantées en agglomération et dans les villages les plus importants. En brousse, on trouve certaines écoles de fortune.  
Les Collèges et Lycées : env. 150 établissements fonctionnels - Quelques bons établissements techniques  
Les Universités : deux universités de haut niveau (fréquentation internationale), et moins de 10 écoles ou instituts supérieurs, l'ensemble situé à Dakar et à St-Louis.

**20 % des enfants sont scolarisés en primaire**

**Moins de 10 % seulement réussissent à poursuivre en secondaire**

## L'ECOLE MODERNE EN AFRIQUE

Les causes profondes de cette situation ne sont pas les propos de ce document.

Que d'une part au moins tous les enfants puissent être scolarisés en primaire et que d'autre part ils ne retournent pas à la rue à l'issue de cette scolarité **est une évidence pour nous et une nécessité vitale pour eux.**

Allier le travail éducatif au travail productif en primaire est aujourd'hui une des seules solutions à ce problème gangrèneux. Au Sénégal c'est aujourd'hui un réel projet : l'"Ecole Moderne".

Mais les moyens locaux de mise en place de ce nouveau système éducatif sont extrêmement réduits, malgré beaucoup de bonnes volontés constatées.

Aussi, toutes initiatives extérieures de ce type sont réellement accueillies très favorablement.

## PROJET LUCIOLE

### *"Je veux étudier pour ne pas mendier"*

C'est le slogan affiché dans les classes de l'Ecole de Mballing.

Un des **moyens** actuels de permettre la scolarité primaires des enfants d'Afrique est le **parrainage**.

Si le projet **LUCIOLE** n'est pas novateur, il a cependant l'originalité de proposer un parrainage permettant strictement et exclusivement la scolarité primaire d'un enfant.

Le coût annuel d'un parrainage a été calculé en fonction du coût moyen annuel d'une année en grande section maternelle et six années de scolarité primaire, augmenté d'une marge de sécurité en cas d'augmentation éventuelle des prix, et correspond strictement pour chacune des sept années au coût réel du contenu du cartable de l'enfant, "au crayon près". Toutefois, en cas d'augmentation importante des prix actuellement en vigueur au Sénégal, ou en cas de fluctuation importante du cours du Francs CFA, ou d'une situation économique qui obligerait l'Association LHUSCI à reconsidérer les conditions du parrainage, celle-ci se réserve le droit, en accord avec les parrains, de prendre toutes décisions relatives aux modalités du parrainage.

L'action de l'Association **Lhusci** étant "artisanale", le parrainage ne peut donc qu'être également "artisanal".

Contrairement à ce qui est pratiqué par certaines associations à même vocation, le projet **Luciole** propose d'assurer les frais scolaires d'un enfant, purement et simplement. Il n'est pas demandé de surcoût confortable dont l'utilisation est souvent imprécise. **Lhusci** oeuvre en permanence par ailleurs pour réunir les fonds nécessaires à la réalisation de structures, à des travaux de réparation ou d'amélioration

Le second point important de ce projet de parrainage est qu'il s'agit de plus, est-il besoin de le préciser, d'enfants à lourds handicaps.

L'Association **Lhusci** a donc fait le pari de sortir ces enfants du rang des déshérités.

Venant prendre le relai d'Associations Allemande, Suisse, Sénégalaise, Autrichienne, qui agissent d'une façon beaucoup plus large au Sénégal, et qui ne peuvent donc agir en permanence sur Mballing, on peut dire aujourd'hui que le pari est en voie d'être tenu.

L'école primaire de Mballing est aujourd'hui la plus belle école du Département, l'équipe enseignante a été renforcée par l'Etat, au fur et à mesure de l'extension des classes par Lhusci.

Des cours du soir ont été mis en place par l'association en 2001, obligatoires pour tous les élèves afin de relever le niveau scolaire. En 2004 l'on a constaté 35% de plus qu'auparavant de réussite à l'entrée en 6ème

Par ailleurs, l'école maternelle (rare en milieu rural), comporte aujourd'hui trois classes, et est également flambante neuve.

## **POURQUOI UN PARRAINAGE**

Une école flambante neuve en Afrique est considérée comme exceptionnelle.

Encore faut-il que les enfants puissent y accéder. Quatre handicaps à cela : le nombre d'enfants, le nombre d'enseignants, le nombre d'écoles, le coût des livres et du matériel scolaire, les ressources des parents.

Ramené à l'échelle de Mballing, ne subsistent que deux handicaps : le coût et les ressources.

On le comprendra aisément, la grande majorité des familles de ce village est sans ressource.

Parrainer un enfant de Mballing, c'est tout simplement lui assurer ses frais scolaires.

## **COMMENT PARRAINER**

Parrainer un enfant est avant tout un engagement moral.

Il n'est donc pas envisageable de décider de parrainer un enfant pour une ou deux années, en cours de scolarité.

L'idéal serait de parrainer l'enfant soit dès la grande section de maternelle soit dès le CI et de l'accompagner jusqu'au CM2 sans perdre de vue qu'il peut redoubler.

Cependant, le but étant que l'enfant arrive jusqu'en fin de scolarité, on pourrait envisager de parrainer l'enfant à partir du CE1.

**Après le CM2, on peut poursuivre le parrainage en secondaire, mais le coût est à déterminer chaque année.**

**L'attention est attirée en outre sur des abandons qui peuvent survenir en primaire (décision des parents ou exclusion), sur des redoublements de classes, assez fréquents, sur des abandons définitifs après le CM2 pour impossibilité totale d'entrée en 6<sup>ème</sup>.**

## **FONCTIONNEMENT DU PARRAINAGE**

Ce fonctionnement est très simple.

Le parrainage prend effet dès votre accord et votre versement.

Le nom de votre filleul et certains renseignements le concernant vous seront communiqués dès la rentrée scolaire considérée ou dès votre accord. Les enfants d'Afrique portant souvent les mêmes noms, un numéro de référence sera attribué à chaque filleul, numéro que vous devrez rappeler dans toute correspondance.

## **. Correspondance :**

L'instituteur de votre filleul veillera à ce qu'il vous écrive au moins une fois par trimestre, mais ce ne sera pas toujours possible, le courrier se faisant en classe, et demandant aux instituteurs une organisation en marge de leurs cours (dans la réalité, les courriers sont possibles une à deux fois par trimestre).

Par ailleurs, chaque trimestre, vous aurez connaissance de ses résultats scolaires et des appréciations de l'enseignant (à noter que depuis 2001, les évaluations dans le primaire se font par semestre –décision nationale non définitive).

De votre côté, vous pourrez écrire à votre filleul autant de fois que désiré. Les cartes postales et les photos seront toujours très appréciées. L'instituteur aidera à la lecture de vos courriers. Nous vous recommandons cependant de faire de courtes lettres, simples, de sorte que l'enfant aime à les relire chez lui. N'omettez jamais d'indiquer le numéro de référence qui lui est attribué.

Au début de sa scolarité, votre filleul ne sera pas capable de vous écrire, et ne pourra pas répondre à vos questions, mais vous apprécierez certainement un dessin.

Dans un souci de bon acheminement et surtout de bonne distribution (il arrive que du courrier soit détourné), vos lettres doivent être adressées à l'Association **Lhusci** sous enveloppes portant le nom et le numéro de votre filleul. Il vous est donc recommandé de ne pas indiquer votre adresse sur ces courriers.

De même, l'école transmettra le courrier de votre filleul à **Lhusci**, qui vous le transmettra.

**Lhusci** prendra en charge les frais postaux.

Dans l'éventualité où vous ne seriez plus en mesure de poursuivre votre parrainage, il est entendu que le maximum sera fait pour maintenir l'enfant dans son école.

## **RECOMMANDATIONS IMPORTANTES**

L'enfant d'Afrique évolue dans un milieu dont la culture et les coutumes sont profondément différentes de notre civilisation.

Il y a de fortes probabilités pour que l'enfant que vous parrainez ne connaisse jamais rien d'autre que ce qui se situe dans un périmètre de 10/20 km autour de chez lui, c'est dire pas grand chose.

Aussi, malgré l'attachement qui fatalement se tissera entre votre filleul et vous, il est déconseillé d'envisager pour lui un séjour chez vous.

De même, il est déconseillé d'envoyer des colis qui risqueraient de créer de graves différences entre enfants du village. On peut cependant envisager un cadeau d'encouragement en fin d'année scolaire.

## **APRES LE CYCLE ELEMENTAIRE**

Il est laissé libre choix au parrain de poursuivre ou non l'accompagnement de l'enfant.

Si le parrain souhaite poursuivre, ce pourrait être dans les cas suivants :

- . l'élève est titulaire du CFEE et est admis au Collège de Mballing (structure publique financée par **Lhusci** en 2007, sur 3 ans)
- . l'élève réussi son concours à l'entrée en 6ème et est admis en collège privé

Cette poursuite du parrainage pourra être étudiée et quantifiée cas par cas.

Si donc vous avez décidé de parrainer un enfant, il vous suffit de retourner le bulletin de parrainage que vous trouverez sur la page « Parrainer » accompagné du règlement, à l'Association **LHUSCI**, ou d'écrire simplement à l'Association pour une demande de parrainage.

**Association LHUSCI**  
**36 Avenue de l'Europe**  
**91200 ATHIS-MONS**

#### **COUT ANNUEL DU PARRAINAGE**

**Au 1/05/2010 le cout annuel du parrainage est de 55 euro.**

*Mise à jour Mai 2010*

**BULLETIN DE PARRAINAGE page suivante**



*Ligue Humanitaire et Sanitaire à Caractère International*

*Association Loi 1901*

*mail info@lhusci.fr*

## PARRAINAGE LUCIOLE

### BULLETIN A COMPLETER ET A RETOURNER A

#### **LHUSCI**

**36 Avenue de l'Europe  
91200 - ATHIS-MONS**

**NOM**.....**PRENOM**.....

**ADRESSE**.....

.....

**CODE POSTAL** ..... **VILLE**.....

**Mail :**

**TEL** .....

**JE DESIRE parrainer un enfant de Mballing (Sénégal)  
JE CHOISIS de le parrainer durant la période scolaire  
suivante :**

Le parrainage débute en classes élémentaires et non en maternelle

- DU CI\* au CM2**
- DU CP au CM2**
- DU CE1 au CM2**
- DU CE2 au CM2**

**JE M'ENGAGE à VERSER ANNUELLEMENT LE MONTANT INDIQUE  
Au 01/05/2010 ce montant est de 55 euro\*\*.**

**J'ai bien pris connaissance de la note d'information** figurant sur le site internet de Lhusci

**Je joins au présent bulletin un chèque de** ..... **à l'ordre de LHUSCI. Ce versement correspond au coût de la première année de scolarité de mon filleul** (première année de la période choisie).

**Mes règlements annuels suivants interviendront pour le 15 SEPTEMBRE AU PLUS TARD de CHAQUE ANNEE.**

**Fait à**

**Le**

**Signature**

Association déclarée Loi 1901 – S/P Palaiseau 20/12/1998

**\*CI = Cours d'Initiation, niveau avant le CP**

**\*\*Montant susceptible d'évoluer – Déductible (art 238 et suivants du CGI)**